



DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :
Lutte contre le frelon asiatique :
versement d'une dotation
spécifique à la commune de
Coaraze pour la campagne
2016

Décision n° 17 04 20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le mercredi dix-neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco, Madame Edith Lonchampt par Madame Michèle Maurel, Monsieur Christian Dragoni par Monsieur Joël Gosse, Monsieur Bernard Martinez par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Gérard Branda par Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Madame Alexandra Russo par Monsieur Robert Nardelli, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Stéphane Sainsaulieu par Madame Martine Brun.

Absents excusés : Monsieur Marc Leroy,

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance

Vu la délibération n°160417 en date du 28 avril 2016, de soutenir le dispositif de lutte contre le frelon asiatique mis en place par le Département, en apportant aux communes membres qui auront conventionné avec le conseil départemental un financement correspondant à leur participation aux frais des interventions réalisées, la contribution financière de la communauté de communes n'excédant pas au total à 8 000 € annuels pour l'ensemble des communes ;

Vu la convention de partenariat financier passée avec la commune de Coaraze au titre de la lutte contre le frelon asiatique ;

Vu la participation de 480 € versée au Département par la commune de Coaraze, soit 50 % du coût des interventions que ce dernier a réalisées au cours de la campagne 2016 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Décide d'allouer à la commune de Coaraze une dotation spécifique de 480 € correspondant à sa participation aux frais des interventions réalisées par le Département au cours de la campagne 2016 de lutte contre le frelon asiatique.

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20170419-170420-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

